



**Objet** : Restrictions d'utilisation AD Nouméa La Tontouta (NWWW) cause travaux de réfection piste, raquettes et taxiways, et extension des aires aéronautiques

**En vigueur** : Du 15 février au 15 juin 2022

Lieu : FIR : Nandi NFFF - AD : Nouméa La Tontouta NWWW

### **PREAMBULE** :

L'objet du présent SUP AIP est de décrire l'évolution des travaux que l'aéroport international de Nouméa La Tontouta réalise dans le cadre de la réfection et de l'extension de ses aires aéronautiques. **Les travaux se dérouleront en différentes phases qui seront activées par NOTAM** selon les plans détaillés en annexes :

- Annexe 1 – Phase 1 : Resurfacement de la piste 11/29 – du seuil 11 à la bretelle d'accès SSLIA (RFFS)  
Réfection et élargissement de la raquette de retournement au seuil 11
- Annexe 2 – Phase 2 : Resurfacement de la piste 11/29 – du seuil 29 à la bretelle Charlie  
Réfection et élargissement de la raquette de retournement au seuil 29
- Annexe 3 – Phase 3 : Resurfacement de la piste 11/29 – entre la bretelle d'accès SSLIA et la bretelle Charlie
- Annexe 4 – Phase 4 : Situation finale – travaux terminés

### **DISPOSITIONS GENERALES** :

Les travaux nécessitent la fermeture ou des restrictions sur certaines infrastructures aéronautiques.

Les travaux seront exécutés sur des créneaux de :

- 50 heures une fois par semaine, en continu (jour et nuit) :  
UTC : entre le mardi 12h00 et le jeudi 13h55, entre le 15 février et le 24 mars 2022  
(heures locales : entre le mardi soir à 23h00 et le vendredi matin à 00h55, entre le 15 février et le 25 mars 2022)
- 26 heures une fois par semaine, en continu (jour et nuit) :  
UTC : entre le dimanche 12h00 et le lundi 13h55, entre le 27 mars et le 23 mai 2022  
(heures locales : entre le dimanche soir à 23h00 et le mardi matin à 00h55, entre le 27 mars et le 24 mai 2022)

**Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM.**

En dehors des créneaux activés par NOTAM, exploitation normale de l'aéroport.

Un balisage des zones neutralisées de la piste et des voies fermées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

### **RESTRICTIONS DE TRAFIC PENDANT LES PHASES 1 ET 2** :

Pendant les créneaux de chantier où des portions de piste restent utilisables, seuls les vols autorisés par l'exploitant seront acceptés. Les demandes d'autorisation sont à faire auprès du SOA (mail : [soa-tta@cci.nc](mailto:soa-tta@cci.nc) – tél : (+687) 35 25 15).

Seront uniquement acceptés :

- Les déroutements des vols domestiques commerciaux ;
- Les évacuations sanitaires domestiques ou internationales, avec patient et/ou équipe médicale à bord, au départ ou à destination de l'aéroport de Nouméa La Tontouta ;
- Les vols militaires justifiant d'une urgence opérationnelle et non programmable à l'avance : SAR, opération militaire urgente, surveillance...  
A noter que les vols d'entraînements sont exclus.

Tous les autres vols sont exclus. Sont notamment exclues les procédures d'approche et les intégrations dans le circuit d'aérodrome, suivies d'une remise de gaz.

**ANNEXE 1 – PHASE 1 :****Travaux réalisés dans cette phase :**

- Resurfaçage de la piste 11/29 – du seuil 11 à la bretelle d'accès SSLIA
- Réfection et élargissement de la raquette de retournement au seuil 11

**Impacts et restrictions sur les infrastructures maintenues en exploitation :**

Les impacts et restrictions suivants auront lieu pendant la phase 1 :

- Infrastructures :
  - o Raquette de retournement au seuil 11 fermée ;
  - o Portion de piste de 1450m à partir du seuil 11 fermée ;
- Exploitation piste :
  - o Piste 11 :
    - Atterrissage interdit ;
    - Décollage possible sur longueur réduite (voir distances déclarées ci-dessous), retournement des aéronefs sur la largeur de piste en début de piste 11 ;
  - o Piste 29 :
    - Atterrissage possible sur longueur réduite (voir distances déclarées ci-dessous), retournement des aéronefs sur la largeur de piste en fin de piste 29 ;
    - Décollage possible sur longueur réduite (voir distances déclarées ci-dessous) ;
- Equipements :
  - o ILS indisponible ;
  - o PAPI RWY 11 indisponible

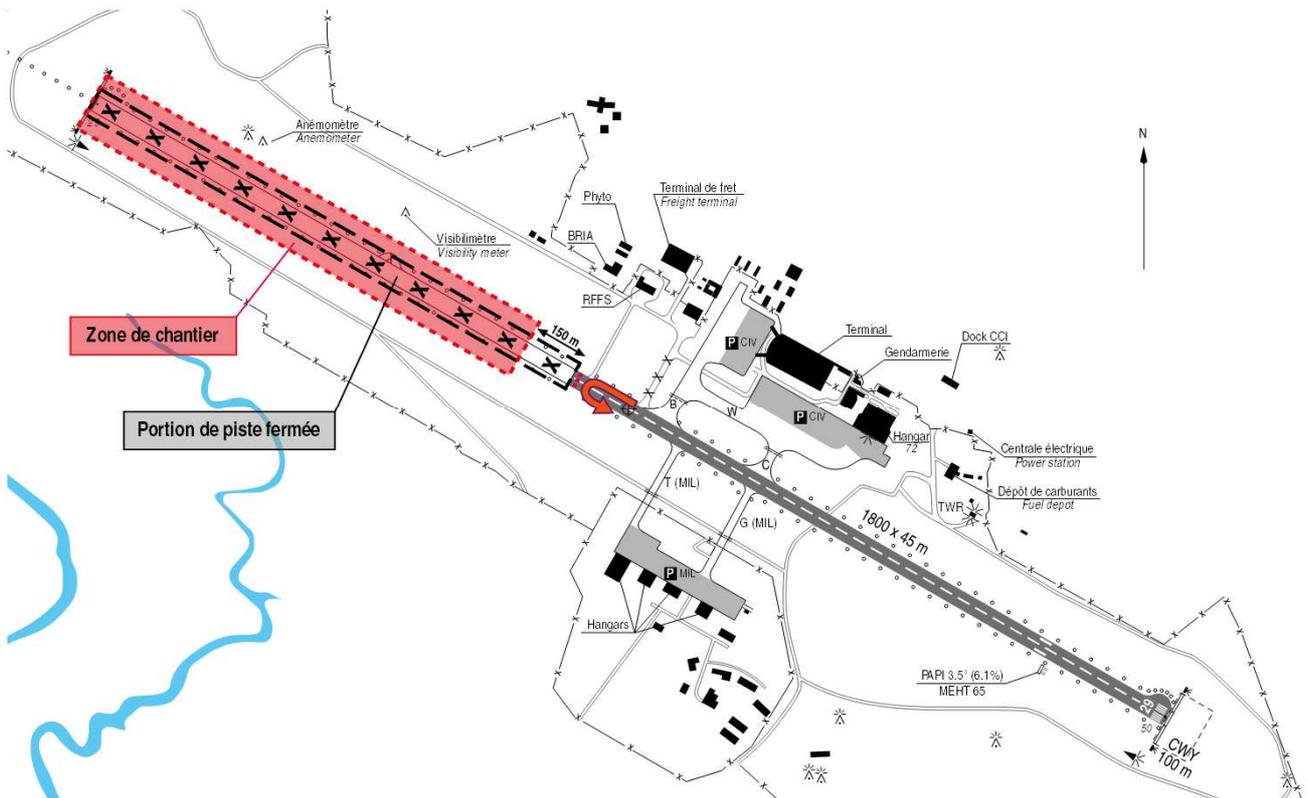
**Impacts sur les procédures :**

Seules les procédures suivantes sont utilisables :

- Approches :
  - o VOR w RWY 11, VOR y RWY 11, VOR z RWY 11, **suivies d'une VPT RWY 29**
  - o RNP RWY 29 et VPT RWY 29
- Départs : tous les SID RWY 11 et RWY 29, ainsi que les départs omnidirectionnels

NB : en ce qui concerne la publication des obstacles sur la carte OACI type A (AD 2 NWWW AOC), les distances indiquées depuis le seuil 11 sont réduites de 1450m.

Plan de situation et distances déclarées :



RWY	TORA	TODA	ASDA	LDA
11	1800	1900	1800	-
29	1640 (*)	1640 (*)	1800	1800

(\*) **Attention** : les distances de décollage RWY 29 (TORA, TODA) se terminent avant la fin de piste pour assurer l'absence d'obstacles (engins de chantier...) dans la trouée de décollage.

Coordonnées des seuils

TYPE	LATITUDE	LONGITUDE
THR 11 – décollage uniquement	22° 00' 49.41" S	166° 12' 41.61" E
THR 29 - inchangé	22° 01' 19.65" S	166° 13' 35.37" E

**ANNEXE 2 – PHASE 2 :****Travaux réalisés dans cette phase :**

- Resurfaçage de la piste 11/29 – du seuil 29 à la bretelle Charlie
- Réfection et élargissement de la raquette de retournement au seuil 29

**Impacts et restrictions sur les infrastructures maintenues en exploitation :**

Les impacts et restrictions suivants auront lieu pendant la phase 2 :

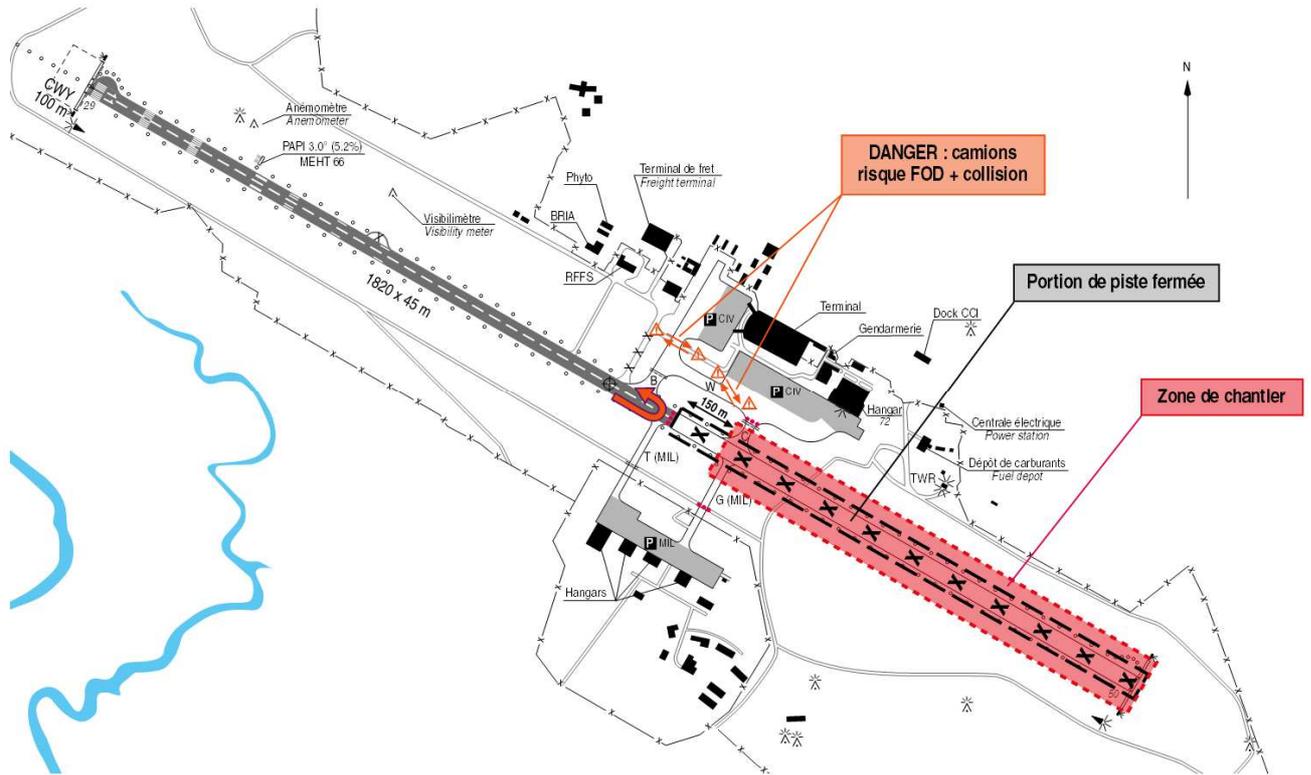
- Infrastructures :
  - o Raquette de retournement au seuil 29 fermée ;
  - o Portion de piste de 1430m à partir du seuil 29 fermée ;
  - o Voies de circulation Charlie et Golf fermées ;
- Exploitation piste :
  - o Piste 29 :
    - Atterrissage interdit ;
    - Décollage possible sur longueur réduite (voir distances déclarées ci-dessous), retournement des aéronefs sur la largeur de piste en début de piste 29 ;
  - o Piste 11 :
    - Atterrissage possible sur longueur réduite (voir distances déclarées ci-dessous), retournement des aéronefs sur la largeur de piste en fin de piste 11 ;
    - Décollage possible sur longueur réduite (voir distances déclarées ci-dessous) ;
- Exploitation au sol :
  - o Zone de traversée des camions de chantier sur Bravo et Whisky au niveau de la route de service. Vigilance lors de la circulation sur les voies de circulation Bravo et Whisky ;
- Equipements :
  - o ILS indisponible ;
  - o PAPI RWY 29 indisponible

**Impacts sur les procédures :**

Seules les procédures suivantes sont utilisables :

- Approches : NDB y RWY 11, NDB z RWY 11, RNP RWY 11, et VOR w RWY 11, VOR x RWY 11, VOR y RWY 11, VOR z RWY 11
- Départs : Tous les SID RWY 11 et RWY 29, ainsi que les départs omnidirectionnels

Plan de situation et distances déclarées :



RWY	TORA	TODA	ASDA	LDA
11	1660 (*)	1660 (*)	1820	1820
29	1820	1920	1820	-

(\*) **Attention** : les distances de décollage RWY 11 (TORA, TODA) se terminent avant la fin de piste pour assurer l'absence d'obstacles (engins de chantier ...) dans les trouées de décollage.

Coordonnées des seuils

TYPE	LATITUDE	LONGITUDE
THR 11 - inchangé	22° 00' 25.05" S	166° 11' 58.32" E
THR 29 – décollage uniquement	22° 00' 55.63" S	166° 12' 52.63" E

**ANNEXE 3 – PHASE 3 :**

**Travaux réalisés dans cette phase :**

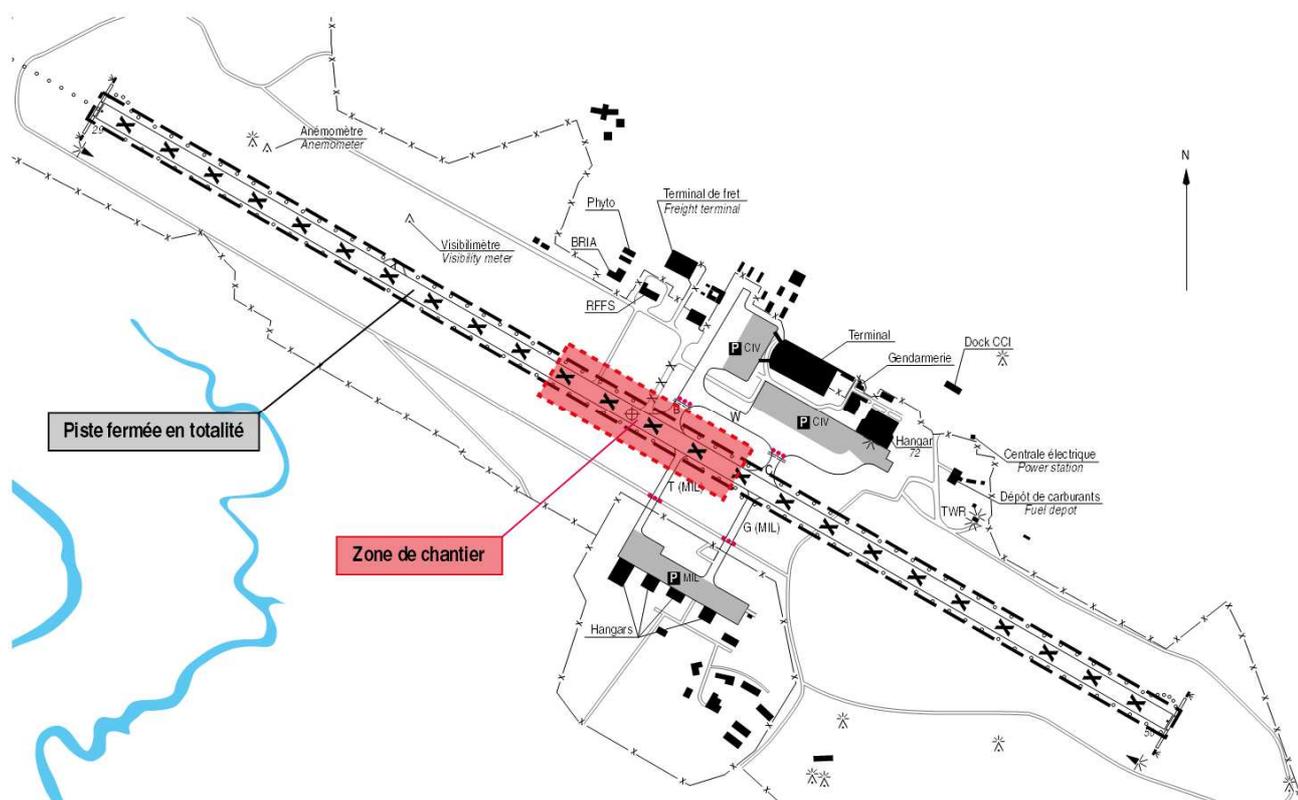
- Resurfacement de la piste 11/29 – partie centrale (entre la bretelle d'accès SSLIA et la bretelle Charlie)

**Impacts et restrictions sur les infrastructures maintenues en exploitation :**

Les impacts et restrictions suivants auront lieu pendant la phase 3 :

- Infrastructures :
  - o Piste fermée ;
- Exploitation piste :
  - o Piste fermée ;
- Exploitation au sol :
  - o Zone de traversée des camions de chantier sur Bravo et Whisky au niveau de la route de service. Vigilance lors de la circulation sur les voies de circulation Bravo et Whisky ;
- Equipements :
  - o ILS indisponible ;
  - o PAPI RWY 11 et RWY 29 indisponibles ;
  - o Balisage lumineux indisponible ;
- Aucun trafic accueilli, l'aérodrome de Nouméa La Tontouta ne peut pas être choisi comme aérodrome de déroutement.

**Plan de situation et distances déclarées :**



RWY	TORA	TODA	ASDA	LDA
11	-	-	-	-
29	-	-	-	-

**ANNEXE 4 – PHASE 4 :**

**Travaux réalisés dans cette phase :**

- Aucun travaux, la piste est utilisable dans sa configuration normale.

**Impacts et restrictions sur les infrastructures maintenues en exploitation :**

- Retournement du B777-300 : le marquage spécifique est supprimé. Le demi-tour sera effectué en utilisant le marquage classique de la raquette.